

Demande d'engagement au NHAT (Natural Herding Aptitude Test)

Les chiens de **BERGER** sont acceptés à partir de **6 mois** sans limite d'âge supérieure.

Lieu : Argelès-Gazost (65), Parc du Casino. Dates : les 18 et 19 septembre 2021.

Juge F.C.I. : Delphine VAUCOULOUX

NHAT SAMEDI / Membre RACP à jour de cotisation 2021 : 35€ / non-membre : 45€

NHAT DIMANCHE / Membre RACP à jour de cotisation 2021 : 35€ / non-membre : 45€

Choisissez le jour de votre passage en cochant la case adéquate
(si pas de case cochée, le choix se fera en fonction des disponibilités)

30 concurrents maximum par jour autorisés, en conséquence, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.

Nom + affixe du chien :

Né(e) le Mâle / Femelle

Race

N° inscription au livre des origines

N° tatouage ou n° de puce

Nom du producteur (éleveur)

Nom du conducteur

Adresse

Code postal Ville Pays

E-mail (obligatoire pour votre accusé de réception)@.....

Téléphones

Nom du propriétaire N° membre RACP

➔ Copie du certificat de naissance ou du pedigree OBLIGATOIRE

Dès votre arrivée sur le lieu du concours, merci de remettre votre carnet de travail si vous l'avez, et le carnet de vaccination au secrétariat du juge. Un concurrent non présent au tirage au sort sera non classé (sauf cas de force majeur admis par le juge). Tout concurrent s'engageant sur le concours doit rester sur le site jusqu'à la fin de la manifestation (palmarès compris). Le concurrent doit tenir compte du règlement et des règles sanitaires en vigueur et les appliquer. Les chiennes en chaleur sont admises sous condition qu'elles soient isolées des autres chiens.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cette feuille d'engagement et accepte, sans restriction ni réserve, les obligations qui en résultent.

SIGNATURE :

➔ Feuille à envoyer complétée avec la copie du certificat de naissance ou du pedigree à Sylvie Treille 18 bis rue de l'Eglise 28700 Aunay-sous-Auneau / treille.sylvie@orange.fr accompagnée du règlement ou d'une copie de votre preuve de paiement.

Règlement par chèque à l'ordre de la RACP, par virement bancaire (joindre la copie du virement)

IBAN : FR76 30003 03833 00037289515 75 - BIC : SOGEFRPP

Ou par carte bancaire à la boutique du site internet <https://www.chiens-des-pyrenees.com/>